

Pré-rentrée ?

Par **Kmilla**, le **11/08/2018** à **00:14**

Bonsoir à toutes et à tous,

Je m'apprête à rentrer en L2 de droit à la fac de Nancy. J'ai appris que ma pré-rentrée aurait lieu le 31 août, or à cette date je serais encore sous contrat dans le cadre de mon job d'été.

J'aimerais donc savoir en quoi consiste exactement la réunion de pré-rentrée pour les L2 ; quels sujets sont abordés, des documents sont-ils distribués, des informations essentielles sont-elles communiquées... ?

En bref, dois-je absolument y assister ou bien puis-je m'en dispenser ? Si cette réunion se révèle indispensable, il me faudra m'entretenir en amont avec mon employeur afin de me rendre disponible pour cette date.

Je suis à votre écoute !

Par **vongola**, le **11/08/2018** à **00:55**

Bonjour je ne sais pas si la prérentrée est pareil dans toutes les facs, mais dans la mienne elle n'était pas obligatoirement de une et de deux cela consistait juste en une présentation des profs et des différents services de l'université. Donc le mieux est sans doute de vous renseigner auprès de votre scolarité dès que cela sera possible.

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/08/2018** à **11:39**

Bonjour

[citation] je ne sais pas si la prérentrée est pareil dans toutes les facs [...] Donc le mieux est sans doute de vous renseigner auprès de votre scolarité dès que cela sera possible[/citation]

Tout est dit !

A titre de comparaison, dans ma fac la réunion de pré-rentrée est obligatoire. Après la traditionnelle présentation du programme et des professeurs, les étudiants doivent se rendre en salle informatique pour valider leur inscription pédagogique.

Il faut contacter votre scolarité dès que possible.

Par **Kmilla**, le **11/08/2018** à **15:00**

Bonjour,

Merci à vous deux pour vos conseils. Je vais donc me renseigner auprès de ma scolarité dès qu'il me le sera possible, si je ne me trompe pas cela devra l'être quelques jours après la mi-août.

D'ici là, si des étudiants de Nancy passent par ici je reste preneuse de toute information.

Par **Visiteur**, le **11/08/2018** à **21:22**

Bonsoir,

Dans ma fac aussi il me semble qu'elle était obligatoire.

Et puis sérieusement, c'est un travail, vous avez bien le droit de prendre des congés (à moins qu'ils ne soient tous écoulés évidemment).

Par **Kmilla**, le **13/08/2018** à **14:26**

Bonjour,

Merci pour votre intervention. La seule information dont je dispose en attendant la réouverture de la scolarité, c'est que l'an dernier la pré-rentree n'était pas obligatoire, pour la L1 du moins.

C'est vrai, vous avez raison en ce qui concerne les congés, encore faut-il que j'en informe mon employeur en temps voulu.

Par **Kmilla**, le **20/08/2018** à **16:56**

Bonjour,

J'ai obtenu une réponse de la part de ma fac. Je tenais à en faire part ici si éventuellement cela pourrait renseigner quelqu'un sur le sujet mais aussi pour clore celui-ci.

La pré-rentree n'est pas obligatoire à la fac de Nancy. Il s'agit simplement d'une réunion d'information sur le déroulement de l'année, et ce peu importe votre niveau.

Je me permets également d'ajouter une autre information qui pourrait être utile, si des

personnes se retrouvent dans un cas similaire au mien.

Le rendez-vous pris en ligne dans le but de se voir délivrer/mettre à jour sa carte étudiant et d'obtenir son certificat de scolarité ne requiert pas obligatoirement votre présence, sauf pour les L1. Vous pouvez donc, en cas d'empêchement de votre part, faire venir une tierce personne à ce rendez-vous.

Merci encore à ceux qui m'ont répondu et bonne continuation à tous.

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/08/2018** à **08:18**

Bonjour

Merci à vous pour ces informations.